



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 018 /UK/P/VP/SG/2020

portant création, missions et composition d'un Comité de coordination des activités du Master professionnel en planification du développement à l'Université de Kara.

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo ; ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret n° 1999-011/PR du 21 janvier 1999, portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets n°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015, portant création de facultés à l'Université de Kara ;

Vu le décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016, portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité au sein de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°028/UK/P/VP/SG/18 du 31 juillet 2018, portant ouverture d'un master en planification du développement à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université de Kara ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités pédagogiques,

DECIDE:

Article 1^{er} : Il est créé à l'Université de Kara, un Comité de coordination des activités du Master professionnel en planification du développement.

Article 2 : Le Comité a pour mission de :

- coordonner les actions des différents comités et de la cellule ;
- approuver les plans d'action et stratégiques ;
- suivre la mise en œuvre et faciliter les interactions entre les différents groupes ;
- produire le rapport d'exécution.

Article 3 : Le Comité de coordination des activités du Master professionnel en planification du développement se compose comme suit :

- Prof. **Adama KPODAR**, Vice-président de l'Université de Kara, Président ;
- Monsieur **Komi KPATCHA** (MC), Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité, Vice-Président ;
- Monsieur **Abdou-Fataou TCHAGNAO**, (MA), Vice-doyen de la Fa.SEG, 1^{er} Rapporteur ;
- Monsieur **Kpati Komlan AGUEY** (A), Responsable de la formation Master en planification du développement, 2^{ème} Rapporteur.

Membres :

- Monsieur **Egbaou ASSOTE**, Secrétaire général de l'Université de Kara ;
- Monsieur **Pirénam TOMASSI**, Agent Comptable de l'Université de Kara ;
- Monsieur **Tchaa PALI (MC)**, Directeur du Centre des Œuvres Universitaires de Kara ;
- Madame **Kuwèdaten NAPALA (MC)**, Directrice de la Recherche, de la Coopération et des Partenariats ;
- Monsieur **Palakyém MOUZOU (MA)**, Chef Service communication ;
- Monsieur **Doman GNOUFOUGOU (MA)**, Chef du département de Gestion ;
- Monsieur **Amavi Agbéléngo FANTESSI (MA)**, Chef du département d'Economie ;
- Monsieur **Ayémi LAWANI (A)**, Responsable de la formation PSE/PDL ;
- Madame **Owodon AFO-LOKO (A)**, Animatrice qualité à la Fa.SEG ;
- Monsieur **Poutiga BODJONA**, Chef service Financier de l'Ordonnateur ;
- Monsieur **Mathey HOUTINA**, Conseiller en charge de la logistique et du parc automobile.

Article 4 : La présente décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Kara, le 05 MARS 2020



Prof. Komla SANDA

AMPLIATIONS

MESR (CR)	01
Pdce/UK	02
SG/UK	02
AC-SFO/UK	02
Décanats/Directions	15
Archives	01
Autres services	02
Intéressés	15